

## PROMULGATION - ENTRÉE EN VIGUEUR

### AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Lors de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2019, le conseil a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 272-11-19 amendant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 272-2010, tel qu'amendé, de façon à :**
  - Ajouter des dispositions assouplissant les typologies prévues aux aires d'affectation lorsqu'il y a utilisation du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la densification de sites disponibles à l'intérieur du périmètre urbain.

Ce règlement a été soumis à la procédure d'adoption requise par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et a reçu le certificat de conformité au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire émis par la MRC de Vaudreuil-Soulanges en date du 4 juillet 2019.

Ce règlement est entré en vigueur le 4 juillet 2019 et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 106 de la rue Saint-Viateur, durant les heures d'ouverture.

Donné à Rigaud, ce 9 juillet 2019



Camille Primeau, LL. B., LL. M.  
Greffière

Hôtel de ville  
106, rue Saint-Viateur  
Rigaud (Québec)  
J0P 1P0

Ateliers  
municipaux  
391, chemin  
J.-René-Gauthier

Caserne de  
pompiers  
7, rue Jules-A.-  
Desjardins

Bibliothèque  
102, rue St-Pierre

Téléphone :  
450 451-0869  
Télécopieur :  
450 451-4227